

JOURNAL D'INFORMATION SUR L'EAU

INFORMATION EAUDOC

N° 549
Février 2004

www.oieau.org
"Le monde de l'eau sur Internet"

ONU 2005 - 2015

**Une nouvelle
Décennie Internationale de l'Eau**

**MEDD - Loi sur l'Eau
Nouvelle consultation du Public**

**Académie des Sciences
Les ressources maritimes sont surexploitées**

**Cour des Comptes
Rapport 2003 sur la Politique de l'Eau**

**RIOB - TWINBASIN^{xn}
Pour des Jumelages entre Bassins**

**"Les Journées d'Information"
du CNFME
30 Avril et 2 Juin 2004**



*Office
International
de l'Eau*

**EAUDOC
220.000 Doc. en Stock**

EAUDOC

SERVICE NATIONAL D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR L'EAU

SOMMAIRE

Nouvelles des Agences de l'Eau

- Adour-Garonne 2
- Rhin-Meuse 2
- Artois-Picardie 3
- Loire-Bretagne 3

Actualités
Françaises 4

Agenda
des Evénements 11

Actualités
Internationales 6

Librairie 12

Nouvelles
du RIOB 7

Références
Bibliographiques 13

Nouvelles
de l'Office
International
de l'Eau 8

Retrouvez les documents
sélectionnés et analysés
et les références récentes
de JURIEAUDOC
sur votre messagerie
et sur notre site

Visitez aussi notre site internet :
<http://www.oieau.org>

1.846.000
visiteurs
en 2003 !

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directrice de la publication : Christiane RUNEL
Rédactrice en Chef : Catherine JUERY
Rédacteur : Ghislain LOISEAU
Maquette : Nathalie CHAILLOU
Frédéric RANSONNETTE
Abonnements : Nathalie CHAILLOU

Abonnement 1 an
France : 454,48 Euro TTC
Etranger : 380,00 Euro

Office International de l'Eau

Service National d'Information
et de Documentation sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : snide@oieau.fr

Numéro Paritaire
ISSN

AD 234
0012-9003 - 49^{ème} année



Office
International
de l'Eau



LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- | | | |
|--|---|---|
| 1 LES POMPES CENTRIFUGES | 7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT | 14 L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR |
| 2 RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES | 8 NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHOSPHATATION | 15 LES POMPES |
| 3 REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE | 9 L'OZONATION DES EAUX | 16 LE DIOXYDE DE CHLORE |
| 4 INSTRUMENTS DE MESURE | 10 LA CHLORATION DES EAUX | 17 LA SURPRESSION |
| 5 LE COMPTAGE | 11 LA TELEGESTION DES RESEAUX | 18 LE POMPAGE DES EAUX USEES |
| 6 LA ROBINETTERIE | 12 POSE DES CANALISATIONS | H5 QU'EST-CE QUE L'EPURATION ? |



Pour commander

Office International de l'Eau - SNIDE
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - caudoc@oieau.fr

L'ONU PROCLAME UNE NOUVELLE "DÉCENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU"

Il y a plus de 20 ans déjà, l'ONU avait déclaré la période 1981-1990 "Décennie Internationale pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement". Le but était alors d'offrir de l'eau potable saine et des systèmes d'assainissement adéquats à tous avant 1991.

Cet objectif n'a pas été atteint et bien que des progrès incontestables aient été réalisés dans ce sens, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir comme l'attestent les appels renouvelés lors des grandes conférences internationales qui se sont déroulées au cours des années précédentes.

Ainsi les Objectifs de Développement du Millénaire pour le secteur de l'eau, visent à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer et/ou qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base.

C'est dans ce contexte que le 8 décembre 2003, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté un projet de résolution visant à proclamer la décennie 2005-2015 comme "Décennie internationale d'action : L'eau, source de vie".

Suivant en cela les recommandations de la Commission Économique et Financière, elle a décidé de saisir l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau qui sera célébrée le 22 mars 2005 pour inaugurer cette Décennie.

Cette nouvelle Décennie Internationale aura pour objectif d'appeler d'avantage l'attention sur les questions relatives aux ressources en eau, à tous les niveaux, et sur l'exécution de programmes et projets relatifs concrets, tout en garantissant la participation des femmes aux activités de développement, et la poursuite de la coopération à tous les niveaux, en vue de la réalisation des objectifs relatifs aux ressources en eau qui sont énoncés dans l'Agenda 21, la Déclaration du Millénaire et le Plan d'actions du Sommet de Johannesburg.

La coordination des activités pour la Décennie Internationale de l'Eau 2005 - 2015 sera assurée par Monsieur José Antonio, Secrétaire Général Adjoint de l'ONU chargé des affaires sociales et économiques.



© Richard Mas

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

One United Nations Plaza - New York, NY 10017 - USA
www.un.org

LES AXES DE LA FUTURE LOI SUR L'EAU SOU MIS À LA CONSULTATION DU PUBLIC !

Le débat national pour la réforme de la politique de l'eau entre dans sa dernière phase. La consultation menée en 2003 a été un succès puisque les acteurs de l'eau comme les simples usagers ont été nombreux à y prendre part.

Les résultats de cette consultation ont été rendus publics lors d'une conférence de synthèse qui s'est tenue à Paris le 16 décembre 2003 et ont donné lieu à une publication intitulée "propositions des citoyens et des acteurs de l'eau".

L'ensemble des propositions recueillies indique une forte attente pour cette réforme en vue d'atteindre les objectifs fixés par la Directive-Cadre Européenne.

C'est donc sur ces bases que Madame Bachelot-Narquin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, a présenté, lors de cette conférence de synthèse, ses premières propositions pour cette réforme.

Conformément aux recommandations de la Commission Nationale de Débat Public, la ministre a souhaité soumettre ses propositions aux acteurs de l'eau et au grand public pour celles qui concernent directement.

Une nouvelle consultation du grand public est donc organisée jusqu'au 22 mars 2004.

Les personnes qui désirent y participer peuvent remplir le formulaire soit directement en ligne sur le site Internet du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable :

www.environnement.gouv.fr

soit renvoyer la version papier du questionnaire diffusé par le Ministère.

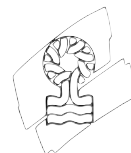
Les résultats de l'enquête seront rendus publics sur Internet et dans la presse. Ils serviront notamment à l'élaboration d'un projet de loi qui sera présenté en Conseil des Ministres à la fin du premier semestre 2004 dans la perspective d'une promulgation de la loi à la fin de l'année 2004.

La version papier du questionnaire doit être envoyée à l'adresse suivante :

KEOPS INFOCENTRE

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Consultation Nationale sur l'Eau - BP 1545
87021 LIMOGES CEDEX 9



ADOUR-GARONNE

CONSULTATION SUR L'ÉTAT DES LIEUX DU DISTRICT

Pour élaborer l'état des lieux des milieux aquatiques demandé par la Directive-Cadre sur l'Eau, le Comité de Bassin Adour-Garonne a choisi de s'appuyer sur ses huit Commissions géographiques. Cette approche locale vise à impliquer davantage les acteurs de terrain dans le processus de mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau.

Huit projets d'état des lieux, un par Commission géographique, ont donc été réalisés au cours de l'année 2003. Entre le 20 janvier et le 19 février derniers, chaque Commission géographique s'est réunie pour examiner et valider l'état des lieux de son territoire respectif.

Une synthèse de ces 8 documents et des avis émis par les membres des Commissions géographiques doit désormais être effectuée afin de produire l'état des lieux du District Adour-Ga-

ronne. Cette synthèse, dont la parution est prévue pour avril, sera alors soumise à une vaste consultation et permettra la définition des principaux enjeux et du calendrier de révision du SDAGE.

Si le calendrier prévu est respecté, l'état des lieux du District Adour-Garonne devrait être adopté par le Comité de Bassin et soumis à l'approbation du préfet coordonnateur de bassin au plus tard en décembre 2004.

Retrouvez les comptes-rendus des réunions des Commissions géographiques sur le site dédié à la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau dans le district Adour-Garonne : <http://dce.eau-adour-garonne.fr/>

RETOUR SUR LA SÉCHERESSE DE L'ÉTÉ 2003

Le dernier numéro de la revue de l'Agence de l'Eau contient un important dossier sur la sécheresse qui a frappé la France au cours de l'été dernier. Les diverses contributions qui y sont rassemblées permettent de dresser un premier bilan des effets que cet épisode climatique a produit dans le Bassin Adour-Garonne et d'en tirer les leçons pour l'avenir.

Après un rappel sur les éléments hydrologiques, ce dossier aborde principalement l'impact de la sécheresse sur les ressources en eau du bassin (aspects quantitatifs) et les conséquences qui en ont résulté pour la faune et la flore des écosystèmes aquatiques.

Ce document est disponible auprès du service documentation de l'Agence.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90, rue du Férétra - 31078 Toulouse Cedex
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr

RHIN-MEUSE



MEURTHE-ET-MOSELLE

COORDONNER LES INTERVENTIONS POUR MIEUX PRÉSERVER L'EAU

Le 23 janvier dernier, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle ont signé un contrat-cadre pour coordonner leurs efforts et leurs investissements dans les domaines de l'assainissement, de l'approvisionnement en eau potable et de la restauration des cours d'eau.

Cette convention, qui porte sur la période 2003 - 2006, s'inscrit dans la continuité des actions engagées précédemment :

- amélioration et développement de l'assainissement des collectivités locales, notamment en milieu rural,
- amélioration de la qualité de l'eau, de la sécurité d'approvisionnement et de la protection des captages,
- protection et restauration des cours d'eau.

En matière d'assainissement, le Département et l'Agence de l'Eau s'engagent, sur cette période de quatre ans, à aider un volume prévisionnel de travaux évalué à 84 M€ HT, ce qui représente une aide annuelle de 21 M€.

Parmi les nouveaux domaines d'intervention envisagés dans ce contrat figurent :

- la protection et la restauration des zones humides classées Espaces Naturels Sensibles ;
- la réalisation d'études d'intérêt départemental : étude sur les filières alternatives à l'épandage agricole pour la valorisation des boues de station d'épuration des collectivités (en cours

de réalisation), étude sur les rendements bactériologiques des systèmes d'infiltration percolation ;

- des actions de communication et/ou de formation visant à valoriser davantage les interventions menées au titre du contrat-cadre, à l'exemple des journées d'information sur l'assainissement rural organisées en 2002.

En matière de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, le Département et l'Agence s'engagent conjointement sur la mise en œuvre du PMPLEE (Programme de Maîtrise des Pollutions Liées aux Effluents d'Élevage). L'opération de "Conseil Rapproché" menée par la Chambre d'Agriculture auprès des exploitations situées en amont de captages contaminés par les nitrates et/ou les produits phytosanitaires bénéficie d'un financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 %.

Enfin, le contrat-cadre prévoit le partenariat technique et financier de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre du SATESE auprès des communes du département, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019 - 57161 Moulins Les Metz
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr

ARTOIS-PICARDIE



LE PRIX DES SERVICES DE L'EAU

Depuis 1994, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie gère "l'Observatoire du Prix des Services de l'Eau". Cette instance rassemble les données produites par les partenaires privés et publics et permet de suivre l'évolution du prix des services de l'eau. Chaque année, elle publie une synthèse de ses observations qui est diffusée auprès des publics intéressés et mise à disposition sur le site Internet de l'Agence.

Ce document permet de se rendre compte de l'évolution réelle du prix moyen de l'eau, mais également de comprendre les enjeux de qualité de services publics et d'environnement qui sont liés à la facture d'eau.

Les résultats de l'enquête menée en 2003 sur le prix des services de l'eau dans le Bassin Artois-Picardie viennent d'être publiés. Cette enquête couvre plus de 85 % de la population du Bassin et des départements qui le composent (Nord, Pas-de-Calais, Somme et une partie de l'Aisne). Le prix moyen du m³ est calculé sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

Cette étude révèle qu'entre 1994 et 2003 le prix moyen du m³ d'eau est passé de 2,42 euros à 3,17 euros. Cela représente une augmentation de 30% sur une période de 9 ans. Cette phase

d'augmentation se situe surtout dans la période 1994-1997 car à partir de 1998, le prix se stabilise.

Le prix moyen du m³ d'eau se décompose de la façon suivante : l'assainissement est le poste le plus important avec 41% du prix moyen du m³, la distribution d'eau potable est le second poste le plus important 36%, les redevances perçues par l'Agence de l'Eau représentent 17% du prix de l'eau, la redevance FNDAE et la taxe Voies Navigables de France représentent 1% de ce prix, la TVA représente enfin 5% du prix de l'eau.

Deux éléments méritent d'être soulignés : le prix moyen du m³ d'eau du Bassin Artois-Picardie est le plus élevé des 6 Bassins français, les évolutions du prix de l'eau à l'échelle du département et plus encore de la commune peuvent être très sensibles d'une année à l'autre.

Cette synthèse est accessible gratuitement sur le site de l'Agence :

<http://www.eau-artois-picardie.fr/edition/institutionnelle/obseau2003.pdf>

UNE CONVENTION-CADRE POUR RESTAURER LES RIVIÈRES

Depuis plus de 10 ans, l'Agence de l'Eau et l'Association "Rivières Haute Somme" ont mis en place une politique de restauration et d'entretien des cours d'eau. Cette démarche s'est avérée particulièrement fructueuse puisqu'elle a déjà permis de restaurer 120 km de cours d'eau.

En 2001, les deux partenaires ont été rejoints par le Conseil Général de la Somme.

Afin de poursuivre et de renforcer leur action en faveur de la restauration et la préservation de la qualité des milieux aquatiques, les trois partenaires ont signé, lundi 2 février 2004, une convention-cadre portant sur "l'entretien écologique des cours d'eau".

Cet engagement leur permettra de mieux coordonner les travaux et les investissements sur les cours d'eau de la vallée de la Haute Somme. Pour financer la réalisation de ces travaux, la convention prévoit qu'une somme de 493.622 Euros sera investie entre 2004 et 2006. Les fonds proviennent de l'Agence de l'Eau (à hauteur de 50 %), de l'Association "Rivières Haute Somme" (à hauteur de 30 %) et du Conseil Général de la Somme (à hauteur de 20 %).

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

200 rue Marceline - B.P. 818 - 59508 Douai Cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
www.eau-artois-picardie.fr

LOIRE-BRETAGNE



COMMENT INTERVENIR SUR LES SEUILS EN RIVIÈRE ?

Les cours d'eau du Bassin Loire-Bretagne sont parsemés de nombreux ouvrages hydrauliques, parmi lesquels quelques barrages, des centaines de centrales hydroélectriques, des ouvrages de navigation, mais, aussi et surtout, une multitude de barrages résultant d'anciens usages minotiers ou agricoles.

Ces ouvrages, bien que pour la plupart désaffectés, ont des impacts importants sur les milieux aquatiques puisqu'ils provoquent des ralentissements nuisibles à la qualité de l'eau (envasement, eutrophisation) et empêchent la libre circulation dans l'eau et sur l'eau.

Dans le cadre de son 8^{ème} Programme d'Intervention et conformément aux préconisations du SDAGE Loire-Bretagne, l'Agence

souhaite réduire et si possible supprimer l'impact de ces ouvrages. Afin d'identifier l'ampleur de la tâche à accomplir et de déterminer quelle stratégie mener face à cette problématique, l'Agence de l'Eau a fait réaliser une étude exploratoire sur ce thème.

Ce document est consultable à l'Agence de l'Eau ou est téléchargeable (PDF de 3 640 Ko) :

http://www.eau-loire-bretagne.fr/PDF/Etude_Seuil.pdf

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Avenue de Buffon - B.P. 6339 - 45063 Orléans cedex 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
www.eau-loire-bretagne.fr

SEPT NOUVEAUX PROJETS DE PRÉVENTION DES CRUES

Le 22 janvier dernier, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a publié une liste de sept projets de prévention des crues qui seront co-financés par l'État et les Collectivités Territoriales jusqu'en 2006. Ces initiatives innovantes s'ajoutent aux 34 projets déjà sélectionnés le 19 juin dernier.

Au total, c'est une enveloppe de 150 millions d'euros que l'État va engager pour soutenir l'ensemble de ces projets innovants.

Parmi les nouveaux dossiers, figure le Bassin de l'Orbe, fleuve côtier de l'Hérault traversant Béziers, à l'origine notamment de plusieurs inondations dévastatrices dans la région (septembre 2001, septembre 2002 et décembre 2003).

Ces nouvelles initiatives visent surtout à créer des champs d'expansion des crues en amont des principales agglomérations concernées et à mener des actions de sensibilisation dans ces dernières.

Outre l'Orbe, deux autres projets d'aménagement concernent des rivières côtières (Malvan et Défoussat dans les Alpes-Maritimes, Liane dans le Pas-de-Calais).

Trois projets concernent le Bassin de la Seine, Lézarde (Seine-Maritime, estuaire de la Seine), Austreberthe-Saffimbec (Seine-Maritime, estuaire de la Seine) et l'Essonne, un des affluents principaux de la Seine qui constitue lui-même un sous-bassin.

Le septième projet doit renforcer des digues sur des tronçons de l'Isère situées dans la Tarantaise et la Maurienne (Savoie). Il vise à sécuriser les grandes villes situées en aval (Grenoble et Chambéry).

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23
www.environnement.gouv.fr

UN PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA LÉGIONELLOSE

Suite aux épidémies de l'été 2003 à Montpellier et à Poitiers, Madame Roselyne Bachelot, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, et Monsieur Jean-François Mattei, Ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées ont décidé d'engager une rénovation complète du système de prévention de la légionellose.

A cette fin ils ont présenté, le 29 janvier 2004, les axes d'un programme national destiné à couvrir l'ensemble des installations susceptibles de favoriser la prolifération des légionelles comme les tours aéro-réfrigérantes, les réseaux d'eau chaude sanitaire et les établissements thermaux.

Ce programme est structuré autour de quatre grandes séries d'actions :

- un recensement exhaustif des tours aéro-réfrigérantes (quelle que soit leur puissance) ;
- une révision complète des règles de leur conception et de leur entretien ;

- une sensibilisation des industriels concernés à la mise en œuvre de bonnes pratiques de conception et de maintenance des installations ;
- une intensification des contrôles.

Ce programme national prévoit également un renforcement des actions de recherche et d'expertise des phénomènes de prolifération et de diffusion de la Legionella.

Consultez le dossier de presse complet sur les sites des Ministères de l'Écologie et du Développement Durable et de la Santé.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

8, avenue de Ségur - 75350 Paris 07 SP
Tél. : 01 40 56 60 00 - Fax : 01 40 56 72 43
www.sante.gouv.fr

UNE NOUVELLE FILIÈRE DE TRAITEMENT DES BOUES À VALENTON

Le SIAAP a choisi de doter son usine d'épuration "Seine Amont" située à Valenton, d'une unité capable de valoriser l'ensemble des boues produites et de récupérer l'énergie qu'elles génèrent.

Ce projet ambitieux intègre une autre nouveauté : l'évacuation des granulés de boues par voie ferroviaire reliée au réseau afin de limiter le trafic routier.

L'usine "Seine Amont", en cours d'agrandissement, produira 280 000 m³ de boues " pâteuses " par an qui seront séchées en granulés de quelques millimètres de diamètre, utilisés directement en agriculture sous forme de fertilisant.

Ces granulés pourront également constituer un combustible qui fournira une partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'unité ou servira d'énergie de substitution dans des centrales énergétiques ou des cimenteries.

Avec une capacité de traitement de 80 000 tonnes de matières sèches par an, l'usine de Valenton se placera au premier rang français et au second rang européen.

Ce chantier de 140 millions d'€, financé à hauteur de 35% par le SIAAP, 45% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 20% par la Région Ile-de-France, a été confié à un groupement d'entreprises réunissant les Sociétés Degremont, Chantiers Modernes, GTM, AAE et SEPOC.

La nouvelle unité sera opérationnelle dès la fin 2005.

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

2, rue Jules César - 75012 Paris
Tel. / 01 44 75 44 75 - Fax : 01 44 75 44 34
www.siaap.fr

VEOLIA ENVIRONNEMENT OBTIENT LE PRIX DU MEILLEUR RAPPORT "DÉVELOPPEMENT DURABLE"

Afin de répondre aux attentes croissantes du public en matière de transparence et de responsabilité, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à communiquer sur leurs performances environnementales et sociales à travers des rapports "développement durable" spécifiques ou au sein de leur rapport annuel.

Cet enjeu a été pressenti par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, qui récompense depuis 2000 à travers un Trophée, les meilleures initiatives des entreprises nationales en matière d'information et de communication sur le développement durable. Le jury de cette 4^{ème} édition du Trophée a décerné le Prix du Meilleur Rapport Développement Durable à Veolia Environnement.

Le rapport a été analysé selon une grille de critères d'évaluation rigoureuse, qui tient compte aussi bien du contenu (indicateurs, méthodologie, stratégie, organisation et système de management, performance) que des principes fondamentaux du rapport (pertinence, fiabilité, clarté, comparaison, opportunité, exhaustivité, certification).

Ce Prix, constitue pour Veolia Environnement, la reconnaissance d'un travail collectif mené avec les différents acteurs du Groupe, au quotidien, en faveur du développement durable.

Pour en savoir plus, consultez aussi le site du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables :

www.experts-comptables.fr/trophee.html



MM. Antoine Frérot (Directeur de la Division Eau de Véolia) et Jean-Pierre Tardieu (Directeur Délégué au Développement de Véolia)

VEOLIA ENVIRONNEMENT

36-38 avenue Kléber - 75116 Paris

Tél. : 01 71 75 00 00 - Fax : 01 71 75 10 00

www.d.durable.veoliaenvironnement.com/fr

LES AGENCES DE L'EAU AUSCULTÉES PAR LA COUR DES COMPTES

Entre 2001 et 2003, la Cour des Comptes a contrôlé les six Agences de l'Eau, ainsi que la Direction de l'Eau du Ministère chargé de l'Environnement. Elle livre aujourd'hui le fruit de ce contrôle dans son rapport public pour l'année 2003 qui vient de paraître.

Les remarques et recommandations émises dans ce document, concernent essentiellement l'exécution du 7^{ème} Programme d'Intervention des Agences de l'Eau, qui a couvert les années 1997-2002 et a représenté 9,2 milliards d'€ d'engagements.

Ce rapport doit être replacé dans le contexte actuel de la réforme de la politique de l'eau. En effet, diverses mesures législatives en cours de préparation ou d'adoption prennent déjà en

compte les remarques et recommandations émises par la Cour des Comptes.

Rapport téléchargeable sur :

<http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/rp2003/chapitreVIII.pdf>

COUR DES COMPTES

13, rue Cambon - 75100 Paris cedex 01

Tél : 01 42 98 95 00 - Fax : 01 42 60 01 59

www.ccomptes.fr

LES RESSOURCES MARINES SONT SUREXPLOITÉES !

Les ressources marines sont surexploitées ! C'est le triste constat que réitère, une fois de plus, l'Académie des Sciences dans le rapport " Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes", remis à Claudie Haigneré le 15 janvier dernier.



Dans ce volumineux document, l'Académie des Sciences dresse le constat de la surexploitation des ressources marines afin d'en cerner les causes. Elle met en évidence les phénomènes liés à la sur-pêche : capacités de capture excessives, détérioration des écosystèmes, récurrence des conflits.

Selon les auteurs de cette étude, le mauvais état actuel des pêcheries ne peut être imputé à une connaissance insuffisante des ressources, mais aux carences des mécanismes de régulation et de contrôle. Ils proposent une série de mesures pour atteindre un développement durable des ressources halieutiques.

Un résumé de ce rapport est accessible sur le site de l'Académie des Sciences.

ACADÉMIE DES SCIENCES

23, quai de Conti - 75006 PARIS

Tél. : 01 44 41 43 67 Fax : 01 44 41 43 63

www.academie-sciences.fr/

CRÉATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DE L'UNESCO POUR L'ACCÈS À L'EAU SALUBRE

Le Directeur Général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a clôturé solennellement l'Année Internationale de l'Eau Douce (2003) le 20 janvier dernier. A cette occasion, l'envoyé spécial de l'UNESCO pour l'eau, le Prince Talal Bin Abdul Aziz Al Saud, a annoncé une donation d'un million de dollars au nouveau Fonds de Solidarité de l'Organisation pour l'accès de tous à l'eau salubre.

C'est la première donation en faveur de ce Fonds de Solidarité approuvé par la Conférence Générale de l'UNESCO. Le Prince Talal, a fait ce don au nom de l'"AGFUND" (Programme du Golfe Arabe pour les Organisations de Développement des Nations Unies) dont il est le Président.

L'"AGFUND" a contribué pour plus de 24 millions de dollars à 68 projets de l'UNESCO et a soutenu plus de 900 projets humanitaires et de développement avec différents partenaires, parmi lesquels 32 projets concernant l'eau pour plus de 31 millions de dollars.

En tant qu'envoyé spécial de l'UNESCO pour l'eau, le Prince Talal a fortement contribué à attirer l'attention des Chefs d'Etat, des spécialistes, des membres de la société civile et des jeunes, sur la nécessité de résoudre les problèmes d'eau dans le monde.

La donation au Fonds de Solidarité aidera l'UNESCO à continuer à promouvoir les idéaux de l'Année Internationale de l'Eau Douce.

UNESCO

7, place de Fontenoy - 75352 Paris 07 SP
Tél : 01 45 68 10 00 Fax : 01 45 67 16 90
www.unesco.org

UNION EUROPÉENNE : RESPECTER LES ENGAGEMENTS PRIS À JOHANNESBURG

Dans un rapport intitulé "Un an après le Sommet Mondial sur le Développement Durable : mise en œuvre de nos engagements", la Commission Européenne passe en revue les progrès réalisés et décrit les actions entreprises par l'Union Européenne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union, pour mettre en œuvre les engagements pris lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable en 2002.

Dans l'UE, trois priorités pour la mise en œuvre des engagements de Johannesburg ont été définies : la recherche d'une meilleure cohérence des politiques communes, une gestion durable des ressources naturelles et la promotion de modes de consommation et de production durables.

L'action extérieure de l'UE concerne principalement l'éradication de la pauvreté, la mise en œuvre efficace des partenariats

lancés à Johannesburg et les efforts déployés pour assurer une mondialisation durable et une amélioration de la gouvernance internationale.

Un communiqué de presse détaillé est disponible sur le site : <http://europa.eu.int> dans la rubrique salle de presse / "dossier de presse : le développement durable".

COMMISSION EUROPÉENNE

200 Rue de la loi - B-1049 Bruxelles
Tél : (32-2) 299 11 11
<http://europa.eu.int>

L'AVENIR INCERTAIN DES PETITS ÉTATS INSULAIRES

Les Petits États Insulaires en Développement (PEID) sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles, ainsi qu'aux effets négatifs des changements mondiaux, qu'ils soient environnementaux, culturels, sociaux ou économiques.

Adoptés en 1994, la Déclaration et le Programme d'Action de la Barbade établissent des principes et des stratégies pour le développement destinés à protéger l'environnement fragile de ces petits États insulaires. Ils s'inspirent de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement et de l'Agenda 21.

Du 26 au 30 janvier 2003, 300 décisionnaires des États Insulaires des Caraïbes, de la Méditerranée, des Mers de Chine du Sud, et des Océans Pacifique, Atlantique et Indien, se sont réunis à Nassau (Bahamas), pour faire le bilan de l'application du Programme d'Action de la Barbade, et préparer la conférence sur la révision de ce programme qui se tiendra à l'île Maurice du 30 août au 4 septembre prochains.



A l'issue de cette réunion, les représentants des Petits États Insulaires en Développement ont adopté, le 30 janvier, une déclaration et un document de stratégie présentant leurs principales attentes et priorités en vue de la Conférence Internationale de Maurice.

La déclaration de Nassau est disponible sur le site de la division du développement durable de l'ONU :

www.un.org/esa/sustdev

DIVISION FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS

Two United Nations Plaza, Room DC2-2220
New York, NY 10017, USA
Tel: + 1 212-963-2803 - Fax: + 1-212-963-4260
dsd@un.org
www.un.org/esa

TWINBASIN^{XX}

**PROMOUVOIR LES JUMELAGES DE BASSIN POUR RENFORCER
LES PRATIQUES DE GESTION INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU**



Signature de l'accord de Jumelage entre M. FRANÇOIS-PONCET, Agence de l'Eau Adour-Garonne - France et M. OULD MERZOUG, Organisation de Mise en Valeur du Sénégal

Pour renforcer la capacité des Organismes de Bassin à gérer la ressource en eau, le RIOB fait la promotion des jumelages bilatéraux, comme en témoigne le Programme Associé avec le Global Water Partnership (GWP) ; en effet les échanges directs nous semblent le moyen le

plus fiable pour diffuser les bonnes pratiques et renforcer les ressources humaines de nos Organismes.

Le projet TWINBASIN^{XX} a pour objectif de faciliter ces jumelages, en définissant un cadre d'actions, en supportant la mobilité des personnels entre agences jumelées, et en capitalisant les connaissances ainsi acquises.

Cette initiative des Organismes de Bassin sera ouverte aux autres acteurs majeurs (Administrations, Universités, entreprises), pour travailler ensemble à la facilitation de ces jumelages.

L'outil ainsi développé s'attachera à la capitalisation du savoir acquis pour le partager ensuite à une plus large échelle ; une attention particulière sera portée sur les relations entre Bassin et recherche, pour renforcer la diffusion des résultats des chercheurs vers les utilisateurs, et pour en améliorer le pilotage par la demande.

Les résultats du projet comprendront :

- des guides et des modèles d'agréments pour monter des jumelages fructueux,
- des échanges sur des sujets d'actualité (les eaux transfrontalières, la participation du public, la modélisation, le monitoring, ...),
- des bourses pour faciliter la mobilité des cadres entre bassins (stages pratiques de 0,5 à 2 mois),
- des outils de gestion des connaissances et de formation à distance, etc.

La participation à la communauté TWINBASIN^{XX} sera ouverte : il sera "seulement" nécessaire de soutenir les principes du projet, et de signer le protocole TWINBASIN^{XX} (le MoU – Memorandum of Understanding) pour devenir membre, puis de participer aux échanges, au travers de Groupes de Travail Spécifiques (Specific Interest Groups – SIGs) spécialisés sur tel ou tel thème d'intérêt.

Les travaux seront réalisés essentiellement à distance, en s'appuyant sur un outil informatique approprié, avec cependant des opportunités de rencontre lors des Assemblées Générales du RIOB.

Des conférences sur Internet seront organisées régulièrement avec des experts pour diffuser les résultats de la recherche, ainsi que les constats des personnels impliqués dans les échanges.

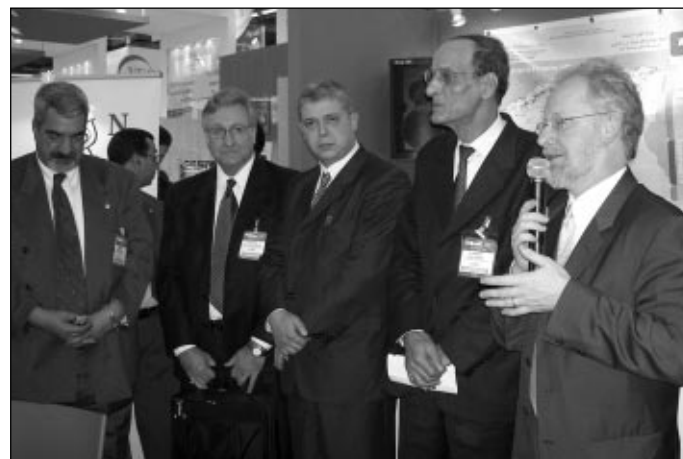
Le projet soutiendra financièrement les échanges de personnel, à hauteur de 50 % en moyenne des frais de déplacement et de séjour dans l'Organisme jumelé ; ce montant pourra être modulé en fonction de l'organisme de départ (la modulation sera définie ultérieurement par le Comité de Pilotage du projet).

Le réseau devrait rassembler 150 membres d'ici 4 à 5 ans (organismes de bassin, administrations, entreprises, Universités, ...); pour démarrer ses activités, il s'appuiera sur un groupe d'une vingtaine de membres fondateurs, représentatifs des acteurs concernés, et qui constitueront le **Comité de Pilotage du projet** : Coordinateur : Réseau International des organismes de Bassin, Office International de l'Eau (France), Agence de l'Eau Seine Normandie (France), Ea - Pôle de l'eau (France), Confederación Hidrográfica del Júcar - REMOB (Espagne), GWP (Suède), Techware (Italie), RZGW - Gdansk (Pologne), National Water Authority - OVF (Hongrie), Interstate Coordination Water Commission - ICWC Aral Sea (Ouzbékistan), Jara Tirta I Corporation (Indonésie), Réseau Africain des Organismes de Bassin (Niger), Agence de Bassin Algérois - Hodna - Soumman (Algérie), Agence de Bassin Hydraulique - Sebou (Maroc), Organisation pour le Mise en Valeur du Sénégal - OMVS (Sénégal), Comisión Nacional del Agua (Mexique), Apele Romana (Roumanie).

Un groupe de partenaires comprenant l'Office International de l'Eau, le "GWP" et Techware constitueront l'équipe opérationnelle du projet (TwinBasin Support Service), chargée du fonctionnement au jour le jour du réseau (dont en particulier l'attribution et la gestion des bourses de mobilité) et sa promotion.

Le projet a été sélectionné dans le cadre de la priorité "Global change and ecosystems" du 6^{ème} Programme Cadre de Recherche Européen, lors de son 1^{er} appel à propositions ; le financement européen du projet couvrira les dépenses de fonctionnement du réseau (déplacements des membres du Comité de Pilotage, développement des outils, bourses de mobilité, animation des SIGs, dissémination des résultats, ...), à hauteur de 900.000 Euros, sur une durée de 48 mois.

Le lancement officiel du projet a eu lieu le 25 Janvier 2004 à l'occasion de l'Assemblée Générale du RIOB, à La Martinique (Antilles Françaises).



Signature de l'accord de Jumelage entre M. P.A. ROCHE, Agence de l'Eau Seine-Normandie - France et M. Mekki ABROUK, A.B.H. de l'Algérois - Algérie

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT - RIOB

21, rue de Madrid - 75008 PARIS

Fax : 01 40 08 01 45

riob2@wanadoo.fr

www.riob.org

Responsable du Projet TwinBasin^{XX} :

Alain BERNARD

a.bernard@oieau.fr

"LES JOURNÉES D'INFORMATION DU CNFME"

L'Office International de l'Eau (Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau) organise le 30 avril et le 2 juin prochains **deux journées d'information sur :**

- "le risque légionelle" et
- "l'individualisation des contrats de fourniture d'eau".

Destinées aux professionnels de l'eau et aux gestionnaires, ces "journées" ont pour **ambition d'apporter un éclairage concret et pragmatique sur ces deux sujets**, qui sont particulièrement d'actualité et suscitent d'importantes interrogations en pratique.

Pour aborder l'ensemble des problématiques, l'Office International de l'Eau s'est entouré d'intervenants de grande qualité (Services de l'Etat, distributeurs d'eau, services municipaux, techniciens, juristes etc.). Ces deux journées ont donc une **orientation véritablement professionnelle** et feront la part belle aux témoignages et retours d'expérience.

LE 30 AVRIL 2004 :

"LE RISQUE LÉGIIONELLE"

Les épidémies de légionellose, qui ont touché Montpellier et Poitiers au cours de l'été et celle qui frappe le Nord-Pas-De-Calais depuis le mois de novembre 2003, prouvent à quel point le "risque légionelle" est un sujet sensible et d'actualité.

Cette dernière épidémie, qualifiée d'historique en France, a d'ailleurs montré les limites des connaissances acquises et révélé le besoin de procéder à de nouvelles recherches.

Face à cet enjeu, la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable et le Ministre de la Santé ont décidé d'engager une **renovation complète du système de prévention de la légionellose** et ont présenté le 29 janvier 2004 les axes d'un **Programme National** concernant l'ensemble des installations susceptibles de favoriser la prolifération des légionelles : tours aéroréfrigérantes, réseaux d'eau chaude sanitaire, établissements thermaux.

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) souhaite apporter sa contribution à cette démarche.

Cette "Journée d'Information" du CNFME sera structurée autour des thèmes suivants :

- le cadre réglementaire de la gestion des tours aéroréfrigérantes et des réseaux d'eau chaude sanitaire,
- les techniques d'entretien des installations de refroidissement (contraintes techniques suivant le process et la qualité de l'eau, méthodes curatives, méthodes préventives),
- retours d'expériences sur l'entretien des tours aéroréfrigérantes au quotidien (moyens mis en œuvre par un industriel),
- la recherche des légionelles (constat sur les incertitudes d'analyse, perspectives : méthodes plus rapides que la NFT90-43 I),
- retours d'expériences sur l'entretien des réseaux d'eau chaude sanitaire en milieu hospitalier (exposé sur les procédures et le carnet sanitaire mis en place).

Cette journée d'information s'adresse aux professionnels de l'eau (gestionnaires de réseaux intérieurs, collectivités), aux industriels, gestionnaires d'installation de refroidissement, aux gestionnaires d'établissements de santé (hopitaux, maisons de retraite, établissements thermaux) ainsi qu'aux propriétaires ou gestionnaires d'ensembles d'habitat collectif.

LE 2 JUIN 2004 :

"L'INDIVIDUALISATION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'EAU DANS L'HABITAT COLLECTIF"

La loi SRU du 13 décembre 2000 a prévu la possibilité d'individualiser les contrats de fourniture d'eau à l'intérieur des immeubles d'habitat collectif.

En vertu de ce texte, le service chargé de la distribution de l'eau potable est tenu de procéder à l'individualisation des contrats, lorsque le propriétaire de l'immeuble en fait la demande.

Le décret du 28 avril 2003 a précisé les modalités d'application de cette mesure.

Mais en pratique, ce texte s'est vite avéré imprécis et lacunaire, si bien que les services chargés de la distribution d'eau potable se sont inquiétés des conséquences de ces dispositions sur la gestion et le fonctionnement de leur organisation.

Pour résoudre les principales questions en suspens, les Ministères de l'Équipement, de l'Intérieur et de l'Écologie ont publié la circulaire 12 janvier 2004 relative aux modalités de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau.

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau organise à l'attention des gestionnaires techniques une **journée d'information afin d'appréhender les impacts de ces nouveaux textes.**

Cette "Journée d'Information" du CNFME montrera comment appliquer concrètement ces textes et envisager les conséquences pratiques pour les distributeurs d'eau, les collectivités et leurs usagers :

- le cadre réglementaire de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans l'habitat collectif,
- les conséquences de cette nouvelle réglementation sur les relations contractuelles du Service d'eau avec les usagers et les propriétaires (règlement de service, convention avec les propriétaires, limites de responsabilité entre les différents acteurs),
- l'impact sur le prix de l'eau (modification de tarif induite par l'individualisation, modification des contrats de délégation),
- comment adapter l'organisation interne des services des eaux ?
- point sur les solutions techniques adaptées à la relève des compteurs en ensemble collectif d'habitation,
- témoignages et retours d'expériences (collectivités ayant déjà expérimenté l'individualisation, exemples de conventions passées entre une collectivité et un OPHLM, point de vue d'associations de propriétaires ou de responsables de copropriétés).

Une rencontre avec les fabricants de compteurs d'eau sera organisée pendant la pause déjeuner.

**CENTRE NATIONAL DE FORMATION
AUX MÉTIERS DE L'EAU - CNFME**

Fabienne Lasvergnas

22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex

Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 11 47 01

cnfme@oieau.fr

www.oieau.fr

Nos Stages de Formation Professionnelle pour mars et avril 2004

DATE	REF.	TITRE
8-9/03/04	C021	Reconduction de la qualification à la maintenance des disconnecteurs
8-12/03/04	F005	Dysfonctionnement de l'épuration par boues activées - 3° degré
8-12/03/04	H001	Comment choisir et installer une pompe ?
10-11/03/04	C021	Reconduction de la qualification à la maintenance des disconnecteurs
15-19/03/04	H004	Les stations de pompage en réseau d'assainissement
16-19/03/04	C020	Qualification à la maintenance des disconnecteurs
22-26/03/04	D001	Installation, câblage et mise en service d'un système de télégestion
22-26/03/04	F018	Exploiter une station d'épuration à boues activées - 2° degré module 2 : calculs et réglages
22-24/03/04	S003	Introduction aux SEQ
23-25/03/04	E027	Signalisation temporaire des chantiers
23-26/03/04	N015	Introduction aux techniques de production d'eau industrielle
24-26/03/04	S008	Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (sage) : mode d'emploi
29-29/03/04	E040	Assainissement non collectif pour l'entrepreneur : bases techniques et réglementaires
30-31/03/04	B024	Exploiter les unités de neutralisation
29/03-02/04/04	L002	Installer, câbler et entretenir une chaîne de mesure
31/03-01/04/04	G001	Les contrôles en maîtrise d'œuvre - forages d'eau
2/04/04	E040	Assainissement non collectif pour l'entrepreneur : bases techniques et réglementaires
5-09/04/04	B004	Exploiter les usines de production d'eau potable - perfect. - 1° niveau
5-9/04/04	C001	Exploiter les réseaux d'eau potable - niveau I - module I
5-9/04/04	E008	Les recommandations du fascicule 70 pour la réalisation des réseaux d'assainissement
5-6/04/04	E045	Inspection visuelle des réseaux - stage pratique
5-9/04/04	F001	Exploiter une station d'épuration - 1° degré
5-9/04/04	F003	Station d'épuration physico-chimique - 2° degré
5-9/04/04	I007	Organiser et réaliser l'entretien des équipements des usines
5-6/04/04	S004	Le SEQ-eau pour les cours d'eau
5-9/04/04	L001	Débitmétrie, limnimétrie - 1° partie : initiation
7-09/04/04	S005	Hydrobiologie des eaux douces et le SEQ-bio
13-16/04/04	C025	Le nettoyage et la désinfection des ouvrages d'eau potable
13-16/04/04	L010	Exploitation et maintenance des stations d'observation de la qualité des eaux
14-16/04/04	B013	L'ozone dans le traitement de l'eau - principe et application
14-16/04/04	K030	Les systèmes d'information géographiques pour la gestion de l'eau et de l'assainissement
19-23/04/04	C009	Stratégie et organisation de la recherche de fuites
19-22/04/04	C043	Diagnostic des réseaux intérieurs : légionnelles et retours d'eau
19-23/04/04	F002	Exploiter une station d'épuration à boues activées - 2° degré module 1 : mesures et diagnostics rapides
19-23/04/04	K029	Marchés publics dans le cadre des projets de station d'eau potable et d'épuration
20-23/04/04	K027	Les indicateurs de performance : un nouvel outil pour le contrôle des résultats des services d'eau

Nos Stages de Formation Professionnelle pour mars et avril 2004

DATE	REF.	TITRE
20-22/04/04	S010	Suivi de chantier en rivière
26-30/4/04	C037	Lecture et exploitation des plans de réseaux
26-30/04/04	F011	Exploiter les systèmes de déshydratation des boues
26-30/04/04	F025	Exploiter les stations d'épuration rustiques
27-30/04/04	A011	Toxicité-écotoxicité
27-29/04/04	C019	Préparation de la qualification à la maintenance des disconnecteurs
27-29/04/04	F035	Logiciel microsat
27-29/04/04	G004	Exploitation et maintenance d'une installation de pompage immergée
27-29/04/04	I015	Initiation à l'exploitation des automates programmables
3-7/05/04	B023	Les filières de traitements et d'évacuation des boues d'eau potable
3-7/05/04	E006	Exploiter les réseaux d'assainissement - 1° partie
3-7/05/04	E014	Techniques alternatives en assainissement pluvial - prise en compte des recommandations du nouveau fascicule 70 titre 2
3-7/05/04	F002	Exploiter une station d'épuration a boues activées - 2° degré - module I : mesures et diagnostics rapides
3-6/05/04	F019	Initiation à l'assainissement
3-6/05/04	L008	Gestion d'un parc de capteurs : mise en œuvre d'une fonction métrologique
4-5/05/04	G002	Diagnostic, vieillissement et réhabilitation d'un forage d'eau
4-7/05/04	C020	Qualification a la maintenance des disconnecteurs
5-7/05/04	E044	Inspection visuelle des réseaux - niveau 2 et 3
6-5/05/04	C044	Reconduction de la qualification polyéthylène

Bulletin de Réservation (à faxer au 05 55 11 47 01)

STAGE CONCERNE

Référence :

Intitulé du stage :

Dates :

PARTICIPANT

Nom et Prénom :

Fonction :

Service :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

SOCIETE

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :



N° SIRET :

Code APE :

Les "Convention-Convocation-Facturation" sont à adresser :

à l'adresse ci-contre

à l'organisme suivant :

N° SIRET :

Code APE :

A M. ou Mme :

Fait à :

Signature

Le :

et cachet

Le détail de ces formations ainsi que le calendrier des stages 2004
est disponible sur le Web : <http://www.oieau.org/stages>

Demandez le Catalogue 2004 !

Office International de l'Eau - Le CNFME - 22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 00 - Fax : 05 55 11 47 01 - E-mail : stages@oieau.fr

Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
26-27/02/04	Marseille France	Réunion de travail Eau et Politique	CONSEIL MONDIAL DE L'EAU Tél. : 04 91 99 41 00 - Fax : 04 91 99 41 01 www.worldwatercouncil.org wwc@worldwatercouncil.org
8-12/03/04	Lisbonne Portugal	7º Congresso da Agua : Qualidade de Toda a Vida	ASSOCIAÇÃO PORTUGUESA DOS RECURSOS HÍDRICOS aprh@aprh.pt - www.aprh.pt
16-19/03/04	Londres U.K.	Oceanology International 2004	UBIFRANCE www.ubifrance.com pgalli@ubifrance.com
18-20/03/04	Besançon France	Forum des Outils Pédagogiques en Éducation à l'Environnement	crdp@ac-besancon.fr http://crdp.ac-besancon.fr
22-27/03/04	Kinshasa Congo	Eau douce du Bassin du Congo : Limites des Nations et Bien Vital des Peuples	www.avocatsverts.org/congeau/cong2004.html
29-30/03/04	Lyon France	Programme National d'Écotoxicologie (PNETOX)	AGENCE CAPPUCCINO Tél. : 01 53 63 35 85 - Fax : 01 45 48 16 53 info@cappuccinocom.com
29-03 - 02/04/04	Natal Brésil	Sympσιο Luso-Brasiliéro de Engenharia Sanitaria e Ambiental	ASSOCIAÇÃO PORTUGUESA DOS RECURSOS HÍDRICOS aprh@aprh.pt - www.aprh.pt
31/03 - 02/04/04	Vancouver Canada	Globe 2004 Business and the Environment	GLOBE www.globe2004.com/
19-20/04/04	Vienne Autriche	Conference on Automation in Water Quality Monitoring	IWA iwga-sig.boku.ac.at/autmonet
19-21/04/04	York U.K.	The 3 rd Management of Wastewaters Conference and Exhibition	CIWEM ciwem@aquaeenviro.co.uk
19-22/04/04	Abu Dhabi Émirats Arabes Unis	Middle East Pool & Spa Exhibition	Middle East Pool Tel: +971 2 6795444 - Fax: +971 2 6795136 theees@emirates.net.ae - www.mepool.com
20-22/04/04	Metz France	7 ^e Salon International des Éco-Industries	CCI DE LA MOSELLE Tél. : 03 87 52 31 87 - Fax : 03 87 52 31 98 cdenys@moselle.cci.fr
20-22/04/04	Vannes France	Savoirs et Savoir-faire sur les Bassins Versants	ISPAIA bvfutur@zoopole.asso.fr www.zoopole.com/ispaia/bvfutur/index.html
21-24/04/04	Kelowna Canada	Pan Canadian convention and conference on groundwater	THE BRITISH COLUMBIA GROUND WATER ASSOCIATION www.bcgwa.org/canwell/canwell.htm#2
22-23/04/04	Londres U.K.	Financing Dams and Sustainable Development	UNEP-DDP www.unep-dams.org
30/04/04	Limoges France	Journées d'Information du CNFME "le risque légionelle"	OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 11 47 01 cnfme@oieau.fr www.oieau.org
02/06/04		"l'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans l'habitat collectif"	LE CNFME

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web
<http://eaudoc.oieau.org>

LE WWF JUGE LA POLITIQUE DE L'EAU DES PRINCIPAUX PAYS EUROPÉENS

Le WWF (World Wide Fund for Nature) a réalisé une enquête pour savoir avec quel degré d'efficacité les pays européens assuraient la gestion de leurs ressources en eau. Le rapport issu de cette enquête, révèle qu'**environ deux-tiers des 23 pays européens étudiés éprouvent des difficultés pour gérer leurs ressources en eau de façon efficace** et prennent des mesures insuffisantes pour surmonter les problèmes de pollution de l'eau ou de sur-consommation auxquels ils sont confrontés.

Alors que la Finlande, la France, la Suisse, la Suède et la Belgique sont bien notés en ce qui concerne la protection des zones humides, la prévention des inondations et la lutte contre la pollution de l'eau, l'Italie, la Grèce et l'Espagne font figure de mauvais élèves. Pour en savoir plus consultez le rapport du WWF.

Ce rapport est accessible sur internet : www.panda.org/downloads/europe/wwireport.pdf

OMC : EAU ET ENVIRONNEMENT

Le WWF International publie sur son site Internet un article qui analyse **les conséquences que les négociations actuelles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)** pour libéraliser le commerce des services peuvent avoir sur les lois et politiques **des ressources en eau mondiales**.

Cet article met l'accent sur 12 secteurs où l'éventualité d'un conflit se fait de plus en plus sentir entre disciplines GATS et politiques domestiques pour protéger et conserver l'eau, les zones humides et les écosystèmes. Il présente une série de recommandations politiques qui peuvent permettre de relever ces défis.

Cet article "GATS, water and the environment : implications of the general agreement on trade in services for water resources" peut être téléchargé gratuitement :

www.panda.org/downloads/policy/gatswaterenvironment.pdf

WWF-FRANCE

188, Rue de la Roquette - 75011 Paris
Tél. : 01 55 25 84 84 - Fax : 01 55 25 84 74

LES GRANDS FLEUVES : ENTRE CONFLITS ET CONCERTATION

Les fleuves sont parfois source de discorde mais aussi source pour la recherche d'accords entre les nations. Les fleuves sont les lieux de rêves économiques et sociaux que ce soit sous la forme d'une redistribution spatiale de l'eau ou de la production énergétique. Ils en sont aussi le cauchemar par les écosystèmes perturbés.

Le dossier de la revue "Vertigo" sur les grands fleuves présente des textes abordant les différents aspects entourant la gestion des grands fleuves qui sillonnent notre planète.

Pour consulter ces articles suivez ce lien :

<http://www.vertigo.uqam.ca/vol4no3/revue.html>



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Case postale 8888 - Montréal (Québec) H3C 3P8 - Canada
Tél. : (514) 987-3000
www.vertigo.uqam.ca/

ÉVALUATION DES IMPACTS DES STATIONS D'ÉPURATION ET DE LEUR RÉSEAU DE COLLECTE

Les stations d'épuration et leur réseau de collecte visent à améliorer l'environnement, puisque leur finalité consiste à rejeter des eaux épurées dans le milieu récepteur, dans des conditions permettant le maintien ou l'amélioration de la qualité de ce milieu.

Mais ces ouvrages peuvent aussi avoir des effets négatifs, par le bruit et les odeurs qu'ils génèrent, par la concentration des rejets d'effluents traités ou encore par leur impact sur le paysage.

Vingt ans après la parution du premier guide sur les études d'impact de stations d'épuration, le CERTU publie une version actualisée de ce texte en fonction des nouvelles techniques et réglementations.

Ce document décrit en quinze fiches thématiques la nature des impacts, le contenu d'une étude d'impact, les outils et méthodes d'investigation.

Des exemples illustrent les propos et les principaux textes réglementaires, rappelés dans chaque fiche.

Ce guide s'adresse aux maîtres d'ouvrages et à leurs représentants, pour la commande et le suivi de la réalisation d'une étude d'impact de station d'épuration et de son réseau de collecte, mais aussi aux services de police de l'eau, pour l'analyse des documents qui leur sont présentés.

CERTU

Bureau de vente - 9 rue J. Récamier - 69456 Lyon Cedex 06
Tél. : 04 72 74 59 59 - Fax : 04 72 74 57 80

LA CHASSE AU PLOMB EST OUVERTE

Utilisé pour la fabrication de tuyaux intérieurs d'eau potable jusque dans les années 1950 et de branchements publics jusque dans les années 1960, le plomb n'a cédé le pas à d'autres matériaux que depuis une dizaine d'années (le décret qui a interdit la mise en place de canalisations en plomb date du 5 avril 1995).

Mettant en avant la toxicité du plomb pour l'organisme, la Commission Européenne a décidé de diminuer progressivement la teneur de plomb admise dans l'eau potable pour atteindre un objectif de 10 µg/l à compter du 25 décembre 2013.

A cette fin, le décret du 20 décembre 2001, fixant les nouvelles exigences de qualité de l'eau d'alimentation, demande d'abaisser la présence de plomb dans l'eau à 25 µg/l (au lieu de 50 µg/l jusqu'à maintenant).

Cette nouvelle exigence, entrée en vigueur le 25 décembre dernier, impose aux collectivités locales et à leurs distributeurs d'eau d'effectuer de lourds investissements pour traiter leurs eaux afin d'en réduire l'agressivité, et limiter ainsi les migrations du plomb contenu dans les canalisations. Le seuil 10 µg/l qui doit être atteint à l'horizon 2013 les obligera également à procéder au remplacement des canalisations en plomb.

Ce chantier s'avère titanesque puisque l'on estime qu'à l'heure actuelle, 34% des logements sont équipés de canalisations intérieures en plomb (soit environ 8,8 millions de logements) et 37% des logements sont desservis par des branchements publics en plomb.

Nous vous proposons dans ce dossier thématique de retrouver les éléments bibliographiques récents intégrés dans nos bases EAU-DOC sur le plomb, du point de vue technique et réglementaire.

Les documents proposés traitent notamment des techniques de détection et de mesure du plomb dans l'eau potable, de la problématique de la dissolution du plomb dans les réseaux d'eau, des traitements à mettre en œuvre pour réduire la teneur de plomb dans l'eau, de l'impact sanitaire du plomb etc.

Pour commander ces documents à l'aide de leur côte ddd : eadoc@oieau.fr ou en ligne sur <http://eadoc.oieau.fr>

Retrouvez les nouvelles références intégrées dans EAU-DOC, tous thèmes confondus, sur notre site : <http://eadoc.oieau.fr> - rubrique Actualités / nouvelles ref. biblio (accès réservé aux abonnés après identification). Vous pouvez aussi recevoir ce recueil sur votre messagerie : pour cela, contactez nous : eadoc@oieau.fr

PLOMB : RISQUES SANITAIRES ET CONTAMINATION DES EAUX

67/25051

Cette synthèse très complète dresse un état de l'art exhaustif des connaissances du risque sanitaire lié au plomb : origines, voies d'exposition, réglementation, méthodes de dosage, toxicité. Un descriptif des indicateurs biologiques utilisés lors de la surveillance épidémiologique des populations est proposé ainsi qu'une évaluation du risque de contamination des eaux potables. © 2004 OIEau

FRE, SAUVANT M. P., NOTE TECHNIQUE, 2004, 61 P.

REDUIRE LE PLOMB DANS L'EAU DU ROBINET : ENJEUX, RÉGLEMENTATION, ACTIONS

67/24654

Dans le cadre des nouveaux objectifs de qualité de l'eau vis à vis du plomb, les ministères concernés ont réalisé une synthèse des données liées au plomb: les risques sanitaires, la réglementation en place et à venir, les solutions techniques, les aides financières...- © 2004 OIEau

FRE, MINISTERE DE L'ECOLOGIE, MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, MINISTERE DE LA SANTE, NOTE TECHNIQUE, 2004, ACTIONS, 27 P.

Pour tout public

CIRCULAIRE GDS/SD7A N°2002-539 DU 24 OCTOBRE 2002 RELATIVE AU RECENSEMENT DES BRANCHEMENTS PUBLICS EN PLOMB DANS LES UNITÉS DE DISTRIBUTION D'EAU

22/03642

Circulaire ayant pour objectif de permettre l'établissement de divers indicateurs descriptifs des facteurs contribuant à l'exposition au plomb d'origine hydrique. Texte fixant les modalités de mise en oeuvre du recensement des branchements publics en plomb.- © 2003 OIEau

FRE, CIRCULAIRE, 2004, BULLETIN FNCCR, 150-155

Pour public averti

References Bibliographiques

CANALISATIONS EN PLOMB A TRAITER PAR PRÉCAUTION

67/22871

Teneur en plomb et canalisations d'eau potable. Rappel de la réglementation. Méthodes pour parvenir au niveau désiré à court et à long terme. Précautions à prendre. Evaluation des dépenses.- © 2003 OIEau

FRE, TOUMIT J. L., ARTICLE DE PERIODIQUE, 2003, LE MONITEUR, 70-75

Pour tout public

CIRCULAIRE DGS/SD7A N°2002-592 DU 6 DÉCEMBRE 2002 CONCERNANT L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 4 NOVEMBRE 2002 RELATIF À L'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE DISSOLUTION DU PLOMB DANS L'EAU

22/03288

Cette circulaire présente et commente l'arrêté du 4 novembre 2002 qui précise le contenu de l'étude du potentiel de dissolution du plomb dans l'eau que le distributeur d'eau doit réaliser en vertu de l'article 36 du décret 2001-1220 du 20 décembre 2001.- © 2003 OIEau

FRE, CIRCULAIRE, 2002, 3 P.

Pour tout public

ARRÊTÉ DU 4 NOVEMBRE 2002 RELATIF AUX MODALITÉS D'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE DISSOLUTION DU PLOMB PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 36 DU DÉCRET N°2001-1220 DU 20 DÉCEMBRE 2001 RELATIF AUX EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

22/03285

Cet arrêté fixe les modalités d'évaluation du potentiel de dissolution du plomb au point de mise en distribution de l'eau. Il donne des indications quant à la méthode à utiliser par la personne responsable de la distribution d'eau pour réaliser les études prévues par l'article 36 du décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.- © 2003 OIEau

FRE, MINISTERE DE LA SANTE, DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES HANDICAPEES, ARRETE, 2002, 2 P.

Pour tout public

REMPLACEMENT DES CONDUITES EN PLOMB - QUELS MATÉRIAUX UTILISER ?=ERSATZ VON BLEIROHREN - WELCHE MAERIALIEN SIND ZU VERWENDEN ?=REPLACEMENT OF LEAD PIPES - WHAT MATERIALS SHOULD BE USED ?

67/20587

La directive européenne (CE 98/83) pose le problème du renouvellement des canalisations en plomb pour respecter la valeur de 10 microg/l d'ici fin 2013. Mais quels matériaux utiliser en tenant compte du phénomène de corrosion et des risques de développement biologique ? Des critères d'acceptabilité des matériaux adaptés aux caractéristiques de l'eau transportée sont à l'étude au niveau européen.- © 2002 OIEau

FRE, BARON J., LEROY P., ARTICLE DE PERIODIQUE, 2002, GAS WASSER ABWASSER, 555-559

Pour public spécialisé

CUIVRE, PLOMB, FER ET MANGANESE DANS LE BASSIN VERSANT DU SEBOU ; SOURCES D'APPORT ET IMPACT SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE=COPPER, LEAD, IRON AND MANGANESE IN THE SEBOU DRAINAGE BASIN ; SOURCES AND IMPACT ON SURFACE WATER QUALITY

67/21121

Cuivre, plomb, fer et manganèse dans les eaux et M.E.S dans le fleuve Sebou et ses affluents (Maroc) : évolution spatio-temporelle (crue et étiage). Origines.- © 2002 OIEau

FRE, AZZAOUI S., EL HANBALI M., LEBLANC M., ARTICLE DE PERIODIQUE, 2002, WATER QUALITY RESEARCH JOURNAL OF CANADA, 773-784

Pour public averti

EAU POTABLE ET SANTÉ, NITRATES, PESTICIDES, MICROBES, CHLORE, CALCAIRE ET PLOMB

4084/10/ DE

Cette plaquette explique l'origine des substances présentes dans l'eau potable : nitrates, pesticides ou produits phytosanitaires, chlore, calcaire et plomb. Elle présente les normes européennes à respecter afin de préserver la santé humaine.- © 2001 Base Fontaine

FRANCAIS, PLAQUETTE D'INFORMATION, 2001, 6

PANORAMA DES TECHNIQUES DISPONIBLES POUR LE REMPLACEMENT OU LA RÉHABILITATION DES CONDUITES EN PLOMB

67/16703

Rénovation des canalisations en plomb. La teneur en plomb dans les eaux va devoir être inférieure à 25 microg/l en 2003, et inférieure à 10 microg/l en 2013. Techniques disponibles pour le remplacement ou la réhabilitation des conduites en plomb actuelles.- © 2001 OIEau

FRE, BOIREAU A., PHILIPPE J. F., ARTICLE DE PERIODIQUE, 2001, TECHNIQUES SCIENCES ET METHODES, 49-54

Pour tout public

IMPACT DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE LA LONGUEUR DU RÉSEAU SUR LA CONCENTRATION EN PLOMB AU ROBINET DE L'UTILISATEUR

67/16700

Influence de l'échantillonnage sur les mesures de concentration en plomb. Comparaison des résultats après des prises aléatoires ou normalisées. Influence du diamètre et de la longueur des tuyaux.- © 2001 OIEau

FRE, BARON J., LEROY P., ARTICLE DE PERIODIQUE, 2001, TECHNIQUES SCIENCES ET METHODES, 27-34

Pour public averti

REMPLACEMENT DES CONDUITES EN PLOMB : QUELS MATÉRIAUX UTILISER ?

67/16706

Matériaux au contact de l'eau potable distribuée, en remplacement des canalisations en plomb. Approche nécessaire pour répondre à la directive européenne CE 98/83. Paramètres de qualité à respecter pour limiter la corrosion des autres métaux (Zn, Cu, Ni). Intérêt des phosphates pour limiter la teneur en Pb de l'eau. Matériaux organiques favorisant la prolifération bactérienne ou perméable aux hydrocarbures, bien que relargant moins de toxique.- © 2001 OIEau

FRE, LEROY P., ARTICLE DE PERIODIQUE, 2001, TECHNIQUES SCIENCES ET METHODES, 63-68

Pour tout public

LE PLOMB DANS L'EAU POTABLE

67/16935

Plomb, eau potable et santé publique. Après avoir rappelé la réglementation en matière de dose faible ou moyenne en plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine, les différentes sources de plomb sont présentées. L'impact de ce métal sur la santé, les efforts à faire dans le contrôle des teneurs et les approches simples du consommateur pour réduire les concentrations sont efficacement et simplement abordées.- © 2001 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, 2001, HEXAGONE ENVIRONNEMENT, 17-20

Pour tout public

References Bibliographiques

POSSIBILITÉS DE RÉDUCTION DES TENEURS EN PLOMB OFFERTES PAR UN TRAITEMENT COMPLÉMENTAIRE DE L'EAU

67/16702

Teneur en plomb et traitements complémentaires. Les nouvelles directives européennes sur les concentrations en plomb dans les eaux de boisson imposent des traitements spécifiques. Du fait que la solubilisation du plomb provient des matériaux du réseau, les eaux distribuées doivent avoir certaines caractéristiques (pH, alcalinité, température, temps de séjour, coup de bélier...) pour minimiser cette teneur. Les solutions envisagées sont décrites : procédés filmogènes, traitements par membranes, corrections de pH...- © 2001 OIEau

FRE, BOIREAU A., CORDONNIER J., ARTICLE DE PERIODIQUE, 2001, TECHNIQUES SCIENCES ET METHODES, 41-48

Pour public averti

TESTS RAPIDES POUR CONNAÎTRE LE RISQUE DE MIGRATION DU PLOMB DES CANALISATIONS DANS L'EAU

67/16701

Incidences de la stagnation, de la température et du Titre Alcalimétrique Complet sur la teneur en plomb à la sortie du robinet du consommateur. Résultats comparés entre les valeurs obtenues à l'aide d'un test dit rapide constitué d'éprouvettes de plomb placé dans un bain-marie thermostaté et un pilote plomb placé en sortie d'usine de traitement de l'eau.- © 2001 OIEau

FRE, BOUSSET P., DUGUET J. P., MONTIEL A., ET AL., ARTICLE DE PERIODIQUE, 2001, TECHNIQUES SCIENCES ET METHODES, 35-40

Pour public averti

ABSORPTION INTESTINALE DU PLOMB PRÉSENT DANS L'EAU : ESSAIS D'IMMOBILISATION DU PLOMB PAR L'HYDROXYAPATITE

B20610 SN

Recherche menée sur le rat pour tester l'efficacité de l'hydroxyapatite synthétique dissoute et solide pour immobiliser le plomb. Les résultats montrent que l'hydroxyapatite dissoute ne modifie pas l'absorption du plomb et que l'hydroxyapatite solide conduit à une immobilisation incomplète, conduisant à une rétention tissulaire diminuée de 50 à 70% par rapport au plomb seul. Si l'hydroxyapatite synthétique devait être utilisée afin de limiter les risques d'empoisonnement dus à une teneur excessive en plomb dans les eaux de distribution, la forme retenue devrait être solide, tout en sachant que son efficacité reste partielle.- © 2002 Base Fontaine

FRANCAIS, ARNICH N, RAPPORT D'ETUDE, 2000, 15

Pour public averti

RÉDUCTION DE LA TENEUR MAXIMALE DE PLOMB DANS L'EAU POTABLE

22/02913

Plomb provenant de la corrosion des canalisations du réseau de distribution. Révision prochaine du décret n 83-3 du 3 janvier 1989 en vue de transposer les objectifs de qualité de l'eau potable énoncés par la directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 (à savoir 25 puis 10 microgr/l de concentration en plomb de 2003 à 2013). Détail des instruments fiscaux (taux réduit de TVA) et financiers (crédits des Agences de l'eau et de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) correspondant au traitement du l'eau et au remplacement des raccordements publics ou privés.- © 2002 OIEau

FRE, LAMY R., MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, QUESTION ECRITE, 2000

Pour public averti

TENEUR EN PLOMB DES EAUX DISTRIBUÉES ET ESSAIS DE TRAITEMENT FILMOGÈNE DANS LA BANLIEUE OUEST DE PARIS=CONTROL OF LEAD RELEASE IN DRINKING WATER BY PHOSPHATE-BASED TREATMENT : CASE STUDY OF THE WESTERN SUBURB OF PARIS

67/18688

Bilan des teneurs en plomb mesurées au point de consommation. Facteurs influençant les résultats : méthode d'échantillonnage, type d'habitation, réseaux intérieurs, qualité de l'eau. Evolution de l'impact d'un traitement filmogène.- © 2002 OIEau

FRE, CHRETIEN R., CORDONNIER J., GAUJOUS D., ET AL., ARTICLE DE PERIODIQUE, 2000, JOURNAL EUROPEEN D'HYDROLOGIE, 183-197

Pour tout public

STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE POUR LE CONTRÔLE DU PLOMB DANS L'EAU AU ROBINET DU CONSOMMATEUR=MONITORING STRATEGY FOR LEAD IN DRINKING WATER AT CONSUMER'S TAP. FIELD EXPERIMENTS IN FRANCE

67/16004

Description et analyse critique de trois méthodes de dosage du plomb dans l'eau de consommation courante. Objectif : développement d'outils pratiques d'évaluation des concentrations et des taux de conformité/non-conformité au niveau d'une zone de distribution.- © 2000 OIEau

ENG, FRE, BARON J., ARTICLE DE PERIODIQUE, 2000, TECHNIQUES SCIENCES ET METHODES, 106-121

Pour public averti

COMMENT EFFECTUER UN DIAGNOSTIC SUR LES RÉSEAUX EN PLOMB

67/16707

Cahier des charges à respecter pour effectuer correctement le diagnostic du plomb présent dans les canalisations d'un réseau intérieur de distribution d'eau potable : typologie de l'établissement, caractéristiques physico-chimiques de l'eau distribuée, repérage des linéaires (nature des matériaux, longueur, usage de l'eau, etc...)- © 2001 OIEau

FRE, NICOLAS G., ARTICLE DE PERIODIQUE, 2000, TECHNIQUES SCIENCES ET METHODES, 69-72

Pour public averti

INFLUENCE DE LA TEMPÉRATURE SUR LA TENEUR EN PLOMB DES EAUX EN CONTACT AVEC DES CANALISATIONS CONTENANT DU PLOMB

67/16161

Teneur en plomb dans les canalisations d'eau. Cette étude démontre l'importance de la température de l'eau dans la corrosion du plomb. La solubilité et la structure cristalline des sels de plomb (hydroxycérusite) sont les principaux facteurs de la teneur en plomb dans l'eau. Mise en évidence du rôle du calcium dans le traitement par les orthophosphates.- © 2001 OIEau

FRE, MONTIEL A., WELTE B., ARTICLE DE PERIODIQUE, 2000, SOURCES & RESSOURCES, 13-17

Pour public spécialisé

INCIDENCE FINANCIÈRE DU REMPLACEMENT DES CANALISATIONS EN PLOMB DANS PARIS ET SA PETITE COURONNE

D19806 SN

Etat des lieux de la situation des canalisations en plomb tant du côté public que privé. Etude des répercussions financières et du dispositif financier à mettre en place par l'Agence Seine-Normandie.- Base Fontaine

FRANCAIS, COJAN G, RAPPORT D'ETUDE, 1999, 71

Pour tout public

ÉTUDE DE L'ÉVOLUTION DE LA CONCENTRATION EN PLOMB EN FONCTION DE LA TEMPÉRATURE ET DU TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET

B20612 SN

Etude sur éprouvette de l'influence de la température et du titre alcalimétrique complet sur la corrosion du plomb. Des températures d'eau inférieures à 15°C sont très favorables à la limitation de la corrosion du plomb. Les traitements à base d'orthophosphates donnent de meilleurs résultats à basse température. Pour de faibles taux de carbonate, les concentrations en plomb sont sensiblement les mêmes pour 15 et 30°C.- © 2002 Base Fontaine

FRANCAIS, CONVENTION N 991194, RAPPORT D'ETUDE, 1999, 39

Pour public averti

References Bibliographiques

LOCALISATION DES PRINCIPAUX SECTEURS D'APPORT DE POLLUTION MÉTALLIQUE PLOMB ET CADMIUM DANS LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

D 23129 RMC

Les boues produites sur le site de la station d'épuration de St Marcellin présentent régulièrement des teneurs en plomb et cadmium supérieures à la valeur limite fixée par la norme pour les filières de valorisation agricole. La filière d'évacuation des boues est du type épandage des boues déshydratées, mais aucun plan des réseaux n'est disponible. L'objectif est de localiser pour supprimer ces polluants dans les eaux usées collectées jusqu'à la station d'épuration.- Base Fontaine

FRANCAIS, RAPPORT D'ETUDE, 1999, 20

Pour public averti

INCIDENCE DU PLOMB DANS L'EAU DU ROBINET

67/12795

Plomb et eau de boisson. Identification du risque et des origines de contamination de l'eau. Rappels réglementaires. Vision succincte mais abordant tous les points importants du problème.- © 1999 OIEau

FRE, WIEDERLE C., ARTICLE DE PERIODIQUE, 1999, HEXAG. ENVIRON., 1999, N°25, 13

Pour tout public

ÉCHANTILLONNAGE D'EAUX DE RÉSEAU SUR UN CAPTEUR DE RÉSINE RMNO2 EN VUE DE LA DÉTERMINATION DU PLOMB

67/12589

Dosage du plomb préconcentré dans l'eau. La concentration du métal est augmenté grâce à une résine échangeuse d'ions constituée d'oxyde amorphes de manganèse. Après une élution à l'acide concentré, le plomb est dosé par spectrométrie d'absorption atomique.- © 1999 OIEau

FRE, CLANET F., PRIGENT S., ROUSSEAU M., ARTICLE DE PERIODIQUE, 1999, CAH. ASSOC. SCI. EUR. EAU SANTE, 1999, 4, N 1, 35-41

Pour public averti

IMPACT DU TRAITEMENT DE L'EAU SUR LA SOLUBILITÉ DU PLOMB, INFLUENCE DES MATIÈRES ORGANIQUES CARACTÉRISATION DU POUVOIR COMPLEXANT DES MATIÈRES ORGANIQUES

D19437 SN

Les essais réalisés sur l'eau de la distribution publique montrent que la fraction de plomb dissous associé à des complexants organiques varie entre 0 et 15 à 20 %. La formation de complexes organiques du plomb peut accroître légèrement la concentration en plomb dans l'eau. Une bonne élimination des matières organiques de l'eau peut donc, en complément d'autres traitements, contribuer à réduire la solubilité du plomb.- Base Fontaine

FRANCAIS, RAPPORT D'ETUDE, 1998, 19

Pour public averti

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE L'EFFICACITE DES TRAITEMENTS A BASE D'ORTHOPHOSPHATES PERMETTANT LA RÉDUCTION DE LA CORROSION DU PLOMB DANS LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

B19266 SN

Etude des matériaux qui permettraient de contrôler la teneur en plomb dans les canalisations : cas de l'acier et du cuivre. Protection par les orthophosphates garantissant les 25 µg/l prévus par la directive européenne, pendant la période de transition. Diminution de cette protection au-dessus de 20 .- Base Fontaine

FRANCAIS, RAPPORT D'ETUDE, 1998, 63

Pour public averti

LIMITATION DE LA SOLUBILISATION DU PLOMB PAR AJOUT DE PRODUIT FILMOGÈNE. TRANSCRIPTION D'UNE ÉTUDE SUR PILOTE A UN RÉSEAU RÉEL

67/02780

Plomb et réseau de distribution d'eau potable. Vérification de l'efficacité de l'ajout de produit filmogène (orthophosphate de zinc) pour limiter la solubilisation du plomb des canalisations. Etude en situation réelle, avec eau bicarbonatée calcique, en Ile-de-France. Protocole sérieux.- © 1999 OIEau

FRE, BENEZET-TOULZE M., BOIREAU A., RANDON G., ARTICLE DE PERIODIQUE, 1997, TSM, 1997, N°5, 63-72

Pour public averti

RÉVISION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE EAU POTABLE : CONSÉQUENCES DE LA FIXATION D'UNE NOUVELLE CMA POUR LE PLOMB DANS L'EAU POTABLE

67/22571

Données utiles pour la révision de la directive européenne 80/778 fixant le taux de plomb dans l'eau à 50 microgr/l. - © 2003 OIEau

FRE, FABY J. A., AGENCES DE L'EAU, OIEAU, NOTE TECHNIQUE, 1997, 6 P.

Pour public averti

ARRÊTÉ DU 10 JUIN 1996 RELATIF À L'INTERDICTION D'EMPLOI DES BRASURES CONTENANT DES ADDITIONS DE PLOMB DANS LES INSTALLATIONS FIXES DE PRODUCTION, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

22/03080

Matériaux interdits dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau potable.- © 2002 OIEau

FRE, ARRETE, 1996, 1P.

Pour public averti

ASPECTS SANITAIRES LIÉS AU PLOMB

66/45902

Saturnisme hydrique : circulaire du Ministère de la santé faisant le point sur les connaissances en matière de saturnisme hydrique et donnant les instructions nécessaires pour que des pré-enquêtes soient réalisées sur tout le territoire français (détection des cas de saturnisme, réduction des risques d'apparition, mise en oeuvre des actions).- © 1999 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, 1984, MONITEUR, 1984, NO 48, 19-20., 19-20

Pour public averti

LA MESURE DU PLOMB AU ROBINET DE L'USAGER. ÉTUDE DES MÉTHODES D'ÉCHANTILLONNAGE

67/04138

Protocole de prélèvement fiable et représentatif d'eau potable au robinet de l'utilisateur. Méthodes de prélèvement proportionnel et alternatives. Recherche d'une méthode rapide d'évaluation du risque sanitaire.- © 1999 OIEau

FRE, BARON J., ACTE DE CONFERENCE, 1996, 595-610

Pour public averti

Les références récentes de JURIEAUDOC sont consultables sur le Web
<http://eaudoc.oieau.fr>

Ces documents sont disponibles à l'Office International de l'Eau

Textes juridiques

Arrêté du 25 novembre 2003 relatif aux modalités de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles pris en application des articles R. 1321-31 à R. 1321-36 du code de la santé publique. (texte publié au J.O du 14 février 2004).

Arrêté du 24 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 6 mai 1996 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif (J.O du 13 février 2004)

Ce texte assez bref apporte des modifications concernant les " dispositifs assurant l'épuration des effluents avant rejet vers le milieu hydraulique superficiel " mentionnés au chapitre 3 de l'annexe de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif .

Circulaire n°2004-3 du 12 janvier 2004 relative à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau.

Ce texte apporte des précisions complémentaires à celles qui étaient déjà énoncées dans le décret du 28 avril 2003.

Circulaire du 19 novembre 2003 relative au déploiement de la base de données relative à l'assainissement des eaux résiduaires urbaines (BD ERU).

Ce texte précise l'organisation des collectes de données pour assurer le suivi de la mise en oeuvre de la directive " eaux résiduaires urbaines " et répondre aux demandes d'information de la Commission européenne.

Jurisprudence

Arrêt du Conseil d'Etat du 8 décembre 2003, Syndicat des copropriétaires de la résidence "Les terrasses de la Méditerranée".

Dans cette affaire le juge se prononce sur la possibilité d'instituer, dans un contrat de distribution d'eau potable, une part fixe variant en fonction du nombre d'appartements qui composent un immeuble.

Arrêt de la Cour de Cassation du 3 février 2004 Société Chaîne thermale du soleil.

Les opérations de collecte, de traitement et d'épuration des eaux thermales doivent-elles être financées par la redevance d'assainissement ou par le budget général de la commune ? C'est la question singulière à laquelle répond la Cour de Cassation dans cet arrêt. Cela lui donne l'occasion de préciser le champ d'application de la redevance d'assainissement et la nature juridique des eaux thermales.



**Le Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable**
(Direction de l'Eau)



Les 6 Agences de l'Eau



**Le Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et des Affaires Rurales**
(Fonds National de Développement des Adductions d'Eau)



La Région Limousin



**Le Ministère de la Santé,
de la Famille
et des Personnes Handicapées**
(Direction Générale de la Santé)



**Le Réseau International
des Organismes de Bassin**
(Aquadoc-Inter - RIOB)

NOS PARTENAIRES

Nouveaux services aux abonnés

"EAUDOC" prend un nouvel essor pour mieux répondre aux besoins de nos utilisateurs dans le monde.

Trois forfaits sont disponibles :

EAUDOC Classic

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche.

**119,60 € TTC
100,00 € HT**

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les **grands comptes**, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

EAUDOC Executive

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,

- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail.

**251,16 € TTC
210,00 € HT**

EAUDOC Premier

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,

- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail,

- ⊕ **Information Eaux en version papier** sur votre bureau (11 n°/an)

- ⊕ les **dernières références bibliographiques** de nos bases en ligne,

- ⊕ La construction de votre **veille automatique personnalisée** (2 requêtes).

**454,48 € TTC
380,00 € HT**

Abonnez-vous !

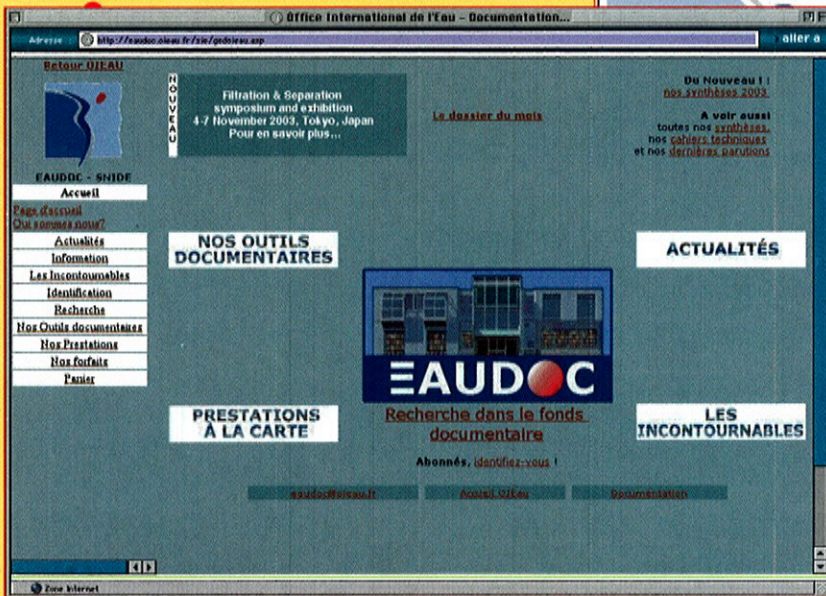
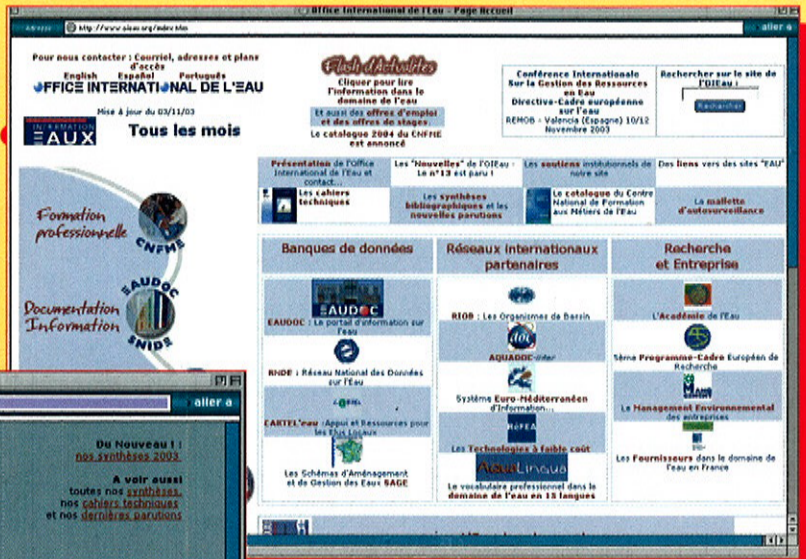
<http://eaudoc.oieau.fr>



Office
International
de l'Eau

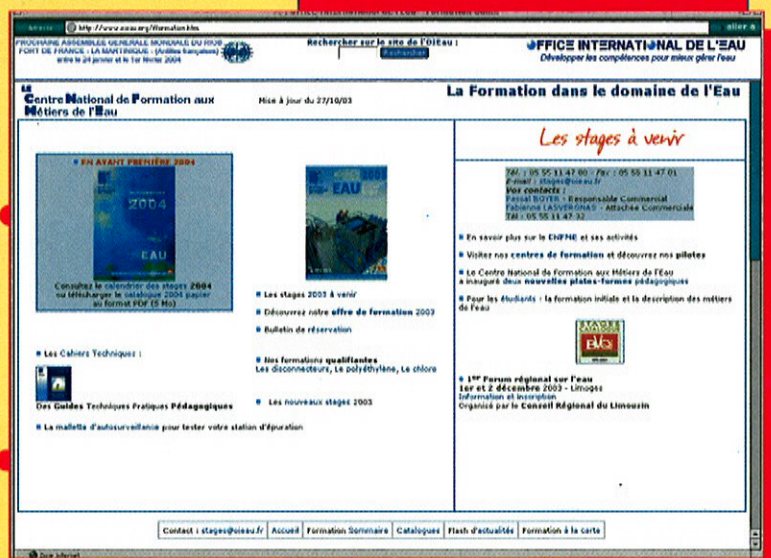
www.oieau.org

Le Monde de l'Eau sur Internet



Les 220 000 références
bibliographiques de EAUDOC
à rechercher
et commander en ligne.

<http://www.oieau.org>
1.846.000 visiteurs en 2003 !



<http://www.oieau.org>

Les 343 Stages 2004
du Centre National
de Formation
aux Métiers de l'Eau



Office International de l'Eau
Service National d'Information et de Documentation sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : + 33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : + 33 (0) 5 55 11 47 48
E-mail : snide@oieau.fr - Internet : <http://www.oieau.org>